Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération** **Bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation recherche.** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/SRH/SDCAR/2021-358** **18/05/2021**

Date de mise en application : 17/05/2021
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : publication du tableau d'avancement à l'échelon spécial du grade d'ingénieur de recherche hors classe au titre de 2021.

Destinataires d'exécution
DRAAF/ directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt DAAF/ directions de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt DRIAAF/direction régionale et interdépartementales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt Administration Centrale DDI EPLEFPA/Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles Etablissements d'enseignement supérieur agricole Etablissement publics sous tutelle

Résumé : la présente note a pour but de publier le tableau d'avancement à l'échelon spécial du grade d'ingénieur de recherche hors classe au titre de 2021 avec prise d'effet au 1er juillet 2021.

Textes de référence :- Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;- Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 modifié relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'État ;
- Décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires
- Arrêté du 4 février 2021 fixant les taux de promotion dans les corps du ministère de l’agriculture et de l’alimentation les années 2021 et 2022.

La présente note de service a pour objet de procéder à la large diffusion des résultats de l'avancement à l'échelon spécial du grade d'ingénieur de recherche hors classe au titre de 2021 avec prise d'effet au titre de l'année 2021.

Ces avancements prendront effet le 1er juillet 2021.

Pour le Ministre et par délégation,

L'adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération,

Cédric MONTESINOS

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Avancement des ingénieurs de recherche
Réunion du 9 avril 2021

Tableau d'avancement à l'échelon spécial du grade d'ingénieur de recherche hors classe au titre de l'année 2021

Nomination au 1er juillet 2021

La mise en ligne vaut officialisation des avis et publicité de la décision de l'administration
Publication par ordre alphabétique

NOM – Prénom	Structure
LAURENTIE Sylviane	ANSES
MANNINO Rosa-Maria	Externe/ International